

Règlements des courses 2026

- **1. Respect envers les officiels et les bénévoles**

Tout geste antisportif ou parole disgracieuse envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification.

- **2. Consommation d'alcool et de drogue**

Toute consommation d'alcool ou de drogue du coureur et ou de ses passagers entraînera la disqualification du coureur et de son camion. Aucune alcool ou drogue ne sera toléré dans le pit.

- **3. Description d'un camion et son compétiteur pouvant s'inscrire à une course**

3.1 Un permis de conduire valide, la mention **classe 1 sera exigée**

3.2 Le châssis d'un camion lourd, soit 3 essieux touchants au sol et pourvus de freins à chacun d'eux (direction et traction)

3.3 Un certificat d'immatriculation, une attestation assurance valide et une inspection valide qu'il peut aller sur la route (vignette) ou un certificat d'immatriculation hors-route (plaque v) avec le document d'inspection complété (celui de la fecclq est accepté), une vérification sera fait avant l'inspection de conformité pour les course.

3.4 La sellette d'attelage devra être ajusté au minimum 2" à l'avant du centre des différentiels

3.5 Le système de compresseur doit rencontrer la norme minimale de la SAAQ (50 psi à 90 psi en moins que 3 minutes)

3.6 Carburant diesel avec cétane seulement, aucun autre additif

- **4. Inspection des camions**

4.1 La vérification mécanique (plaque v) devra avoir été complété et approuvé avant l'inspection

4.2 L'inspection des camions est obligatoire avant les courses et par la suite à la discrétion des officiels. Chaque coureur a la responsabilité d'aller à l'endroit d'inspection qui sera identifiée durant le festival. Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son chauffeur. Inspection obligatoire pour les 4 premières positions de chaque classe, il doit s'arrêter à l'endroit d'inspection qui sera identifiée, directement après la course. Il y aura disqualification si le coureur se rend à son terrain de camping, dans le pit ou ailleurs. Le mécanicien et/ou l'officiel feront ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien, ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour effectuer le travail. S'il y a les pièces ou des systèmes à défaire pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien.

- **5. Nombre de personnes dans le camion**

Pour des raisons de sécurité, tous les occupants doivent porter une ceinture de sécurité.
Tout manquement à ce règlement entraînera la disqualification du camion/coureur pour le week-end.

- **6. Pit meeting**

La présence aux pit meeting est obligatoire pour tous les pilotes, sous peine de perdre la ½ heure de réparation dans la catégorie ou il débute. Il débute à 10 h.

- **7. Temps de réparation**

Le temps de réparation sera géré par un officiel. Le temps de réparation alloué pour un bari est de 30 minutes par classe (1x chargé, 1x bobtail) et par jour, 5 minutes supplémentaire sera alloué pour une réparation qui nécessitent de retirer un élément de protection (turbo, driveshaft et transmission) et devra être ré-inspecté si un de ces éléments est retiré. Un temps de 10 minutes sera alloué pour se reporter à son représentant de classe après avoir été appelé sous peine d'une défaite pour cette course. Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ces 30 minutes ne sont pas transférables au lendemain. Lors des grandes finales, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes. Une inspection devra être faite par un officiel après une réparation.

- **8. Changement de voie**

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

- **9. Transmission automatique et exceptions**

Aucune transmission automatique n'est acceptée dans les catégories A et B, à l'exception de M. Mario Racicot et de M. Louis Provencher et leurs camions qui bénéficient d'un droit acquis non transférable ni pour les chauffeurs et/ou leurs camions.

- **10. Protêt**

Toute personne croyant qu'un coureur ne respecte pas les règlements peut déposer un protêt au montant de 300 \$, et ce, pour les classes A, B et C.

- **11. Protection des camions, les systèmes de protection suivant doivent être installés :**

11.1 Pour les camions munis de **clutch EATON OU MERITOR ROCKWEL** une couverture SFI de Kevlar sera obligatoire **en plus** d'une plaque d'acier ¼" d'épaisseur qui devra faire le tour du

bellhousing/flywheelhousing de façon ne voir aucune partie de ceux-ci et à ce qu'aucune pièce ne puisse sortir du camion

11.2 Pour les camions munis de **clutch Atlas, crower ou équivalent**, une couverture SFI de Kevlar ou une plaque d'acier 1/4" d'épaisseur qui devra faire le tour du bellhousing/flywheelhousing de façon à ce qu'aucunes pièces ne puisse sortir du camion

11.3 Deux supports (soit des chaines 3/8 ou un crossmember) devront être installés de manière à soutenir la transmission en cas de bris.

11.4 Une courroie de convoyeur, une plaque de métal, des anneaux pour l'arbre moteur (drive shaft) fixé au châssis du camion. Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel.

11.5 Les réservoirs à carburant doivent aussi être protégés.

11.6 Le turbocompresseur devra avoir un dispositif de confinement doublé de kevlar (sac ou couverture) qui entoure complètement le compresseur d'admission. **Aucune protection maison ne sera acceptée.**

11.7 Sous le capot une protection supplémentaire devra être installé en acier ou aluminium là où se trouve les turbos.

11.8 Tous les turbocompresseurs doivent avoir un minimum de 2 boulons de 1/2" de grade 5 dans la partie verticale d'échappement et a l'intake le plus prêt possible de la wheel . Il n'est pas nécessaire d'avoir des boulons sur le turbo high pressure sur les "setup" compound. Les boulons doivent être installés à 90 degrés l'un par rapport à l'autre a moins de 1" l'un de l'autre et devra être visible pour l'inspection

11.9 Un étrangleur est obligatoire sur le système d'admission d'air du moteur.

11.10 Même si les points 11.1 à 11.9 ne sont pas obligatoires pour la classe C, **ils sont fortement recommandés**

11.11 L'ajout de poids derrière doit être « bolté » sur le frame et non apparent.

11.12 Kit de déversement et/ou d'absorbant.

11.13 Extincteur de 10 lbs minimum facilement accessible

11.14 Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.

11.15 Une lumière verte devra être installée (fixé) a la hauteur du pare-brise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumé toute la course.

11.16 **C'est la responsabilité du coureur de ne pas courser s'il doute que la mécanique de son camion. Tout camion fautif devra se conformer aux règlements et attendre la décision d'un officiel avant de pouvoir se joindre à la course.**

- **13. Règlements spécifiques de la classe A**

13.1 Un moteur diésel 19 litres

13.2 Une génératrice de 2200 watts et moins fixée, boulonnée sur le véhicule sera autorisée.

13.3 Maximum de 8 cylindres.

13.4 Maximum de 2 turbos ou un turbo et un blower avec équipement e sécurité approuvé SFI (couverture et courroie de sécurité) ou un turbo et un super charger model pro charger F-4- 144 ou équivalent.

13.5 Aucune wheel ne devra être apparente

13.6 Maximum d'un injecteur par cylindre.

13.7 L'exhaust dépassant le hood sera accepté mais doit obligatoirement dépasser le sunviser.

13.8 Véhicule entièrement sécuritaire.

13.9 Système d'extinction de 10 Lbs minimum dans le firewall est obligatoire pour les Common rail et fortement recommandé pour tous. Il doit être installé à la vue et facilement accessible.

13.10 L'injection d'eau est permise selon les spécifications suivante ;

- L'eau et l'huile soluble (aucun autre additif) sont les seuls ingrédients autorisés.
- Les mélanges d'eau et d'huile soluble doivent mesurer plus ou moins 2 à l'aide d'un densimètre (water hydrometer)
- Les mélanges d'eau disponible dans les commerces contenant n'importe quoi d'autre que l'eau pure ou l'huile soluble ne sont pas autorisés
- Toutes les composantes pour l'injection d'eau doivent être visibles sous le capot ou à l'extérieur du camion, rien ne doit entrer dans l'habitacle
- Une valve d'échantillonnage d'eau doit être installée et placée le plus près possible des injecteurs. La valve doit être facilement accessible et sécuritaire
- Des échantillons d'eau peuvent être pris à tout moment de façon aléatoire par les mécaniciens de La Foire du Camionneur

13.11 Aucune perte de liquide, même l'eau ne sera tolérée à l'entrée de la piste

13.12 Un étrangleur est obligatoire sur le système d'admission d'air du moteur.

13.13 Le bloc-moteur et la tête doivent être attachés d'un câble d'acier entre le 2e et le 3e cylindre à travers l'air du port d'échappement du collecteur. Le câble doit être d'au moins 3/8" d'épaisseur avec 2 serres à l'enture et doit avoir un jeu d'environ 4".

13.14 Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.

13.15 Une lumière verte devra être installée (fixé) a la hauteur du pare-brise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumé toute la course.

- **14. Règlements spécifiques de la classe B**

Camion classe 8 munis de toutes ses composantes de base d'origine fonctionnelle ou pièces améliorées (compresseur à air, pompe à eau, alternateur, manifold, turbo, transmission).

14.1 Moteur de 16 litres maximum soit ;

- Maximum de 6 cylindres en ligne et 1 injecteur par cylindre.
- Moteur Caterpillar Acert twin turbo sera permis. Le compétiteur devra toutefois fournir, au mécanicien de la Foire la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur (litrage, turbo, injecteur, etc.).
- Common rail : pompe à fuel d'origine sans modifications, turbo d'origine ou il pourra être modifié selon les règlements de la classe B
- Bore et stroke d'origine

14.2 Système d'entrée d'air pourra être modifié à travers le hood ou autre avec un tuyau d'entrée d'air ayant un diamètre maximum de 7".

14.3 Air to air d'origine ou air to air de remplacement correspondant aux spécifications des pièces d'origine

14.4 Un seul turbo ayant une entrée plus petite que 82.50mm avec roue de compresseur 81mm inducer maximum et 116mm exducer maximum, aucune roue coupée. Couvert de compresseur avec map groove ou surge groove permis. Surge ou map groove largeur limite de 0.200" ou 5.08mm et doit être située à l'intérieur du 82.50mm seulement. La roue du compresseur doit dépasser d'au moins 1/8" devant la surge groove. Aucune autre alimentation d'air à part 82.50 et map ou surge groove acceptés, aucune limite de sortie côté exhaust. Une seul wastegate externe sera autorisé. Lorsqu'un seal est apposé, le mécanicien gardera un registre des numéros apposés sur les camions

14.5 Une seul wastegate externe sera autorisé (non applicable au moteur acert(twin turbo)).

14.6 Système de fuel d'origine, relief mécanique autorisé. Il est permis d'ajouter seulement une pompe soit d'alimentation à fuel de type mécanique (hydraulique) ou soit électrique (fass)

14.7. Un seul cooler a fuel est autorisé, le cooler devra être le produit #8519761 en vente chez princess auto ou avoir les mêmes spécifications ou moindre.

14.8 Un seul ECM pour le moteur, seulement une Pittsburg ou l'équivalent

14.9 Kit de déversement et/ou d'absorbant.

14.10 Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc)

14.11 Un étrangleur est obligatoire.

14.12 Fan électrique pour le radiateur du moteur est permis

14.13 Aucun ordinateur, tablette ou outils d'ajustement de paramètre à l'intérieur de la cabine durant la course.

14.14 Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.

14.15 Une lumière verte devra être installée (fixé) à la hauteur du pare-brise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumé toute la course.

- **15. Règlements spécifiques de la classe C**

Camion classe 8 munis de toutes ses composantes de base d'origine

15.1 Moteur de 16 litres maximum soit ;

- Maximum de 6 cylindres en ligne et 1 injecteur par cylindre.
- Moteur Caterpillar Acert twin turbo sera permis ; seulement des camions match number. (chassis/moteur)
- Common rail : seulement des camions match number. (chassis/moteur)

15.2 Aucune traînée de boucane opaque ne sera tolérée.

15.3 Si l'exhaust est installé à la cabine aucune autre exhaust ne sera toléré. (Ex : exhaust sous le camion avec une trappe)

15.4 Turbo d'origine du moteur ou Turbo de remplacement

- Grosseur maximum de la compresseur wheel ; 80mm inducer et 112mm exducer.
- Pas de turbo de compétition, Ball bearing ou avec compresseur wheel taillé dans la masse (wheel billet) (Les turbos seront vérifiés et scellés).

15.5 Les filtres à air peuvent être enlevés ou modifiés mais la tuyauterie d'origine doit être branchée.

15.6 Un système de Ramair décoratif sur filtre d'origine sera accepté.

15.7 ECM moteur d'origine, RPM maximum 2400

15.8 Système de retenue d'arbre a transmission obligatoire jusqu'au premier différentiel

15.9 Kit de déversement et/ou d'absorbant.

15.10 Extincteur de 10lbs minimum

15.11 En cas de doute, il y aura inspection et si le camion ne respecte pas les normes, il sera disqualifié

15.12 Aucun rajout électronique, ordinateur ou système de gestion de puissance moteur (Pittsburg et/ou résistance, etc.)

15.13 Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)

15.14 Une Clutch centrifuge sera accepté pour des raisons de sécurité.

15.15 Une strap de convoyeur ou un système de protection sera obligatoire vis a vis le bellhousing.

15.16 S'il y a non-conformité d'un camion avant le début des courses, disqualification sur le champ et aucune opportunité d'aller dans le B pour le reste de la fin de semaine.

15.17 Une alarme sonore extérieure de recul doit être installée sur le camion.

15.18 Une lumière verte devra être installée (fixé) a la hauteur du pare-brise soit, une au centre ou, une de chaque côté et devra être allumé toute la course.

Le règlement peut être modifié à tout moment sans préavis.

C'est la responsabilité du coureur de s'informer et de s'assurer d'être conforme au règlement en vigueur.